

## Projection de films gratuitement

Par p280893, le 08/07/2011 à 15:31

Bonjour,

Je voudrais savoir s'il y a des droits a payer pour projeter gratuitement des films à des élève militaires. Si oui où les payer ?

Merci d'avance

Par mimi493, le 08/07/2011 à 15:34

Il faut demander aux ayant-droits pour le droit de représentation de chaque film. Ils doivent autoriser explicitement le droit de faire cette diffusion (l'absence de réponse est un refus) et déterminer le tarif.

Par **p280893**, le **08/07/2011** à **15:55** 

Merci